

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
du 10 décembre 2014

Monsieur Pierre-Yves RoCHAT ouvre la dernière séance de l'année en saluant les membres du Conseil, la Municipalité, le Boursier, le public et la presse.

Le Président souhaite la bienvenue aux nouveaux citoyens présents qui ont atteint l'âge de la majorité, soit Mademoiselle Melissa Garcia et Monsieur Sébastien Estievenard.

Il les remercie d'avoir répondu favorablement à l'invitation et espère qu'ils useront de leur droit civique, que ce soit pour voter ou s'investir pour la Commune en s'inscrivant sur les listes du Conseil à la prochaine législature.

La Municipalité remet à chacun le traditionnel cadeau réservé à cette occasion.

La secrétaire procède à l'appel : 26 membres sont présents.

Excusés : Mesdames Emmanuelle Giacometti, Yvana Patriarca et Pascale Portenier,
Monsieur Nicolas Dousse.

Le quorum étant atteint, le Président déclare l'Assemblée valablement constituée et demande la bénédiction de Dieu sur les travaux de l'Assemblée.

- Madame Ingrid Ciampi demande une modification à la page 131, point 7, § 2 : "**Place de jeux détériorée...**" ; supprimer la fin de la phrase "...suite au temps".

Le procès-verbal de la séance du 29 octobre 2014 est accepté tel que modifié, à l'unanimité.

Le Président informe que l'ordre du jour est modifié suite à un "Postulat" déposé au bureau du Conseil par Monsieur Christian Jan, portant sur les problèmes d'odeur et d'aménagement de la parcelle située "Entre deux Monts".

Le Président donne lecture de l'ordre du jour modifié :

1. Rapport de la Commission des finances sur le budget 2015
2. Préavis n° 5/2014 sur la réfection du carrefour et de la route de St.-Livres
3. Préavis n°6/2014 sur l'aménagement du carrefour et de la route de St.-Livres
4. Postulat : Entre deux Monts
5. Election d'un scrutateur
6. Renseignements de la Municipalité
7. Divers et propositions individuelles
8. Jetons de présences

L'ordre du jour est accepté tel que modifié, à l'unanimité.

1. RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES SUR LE BUDGET 2015

Madame Ingrid Ciampi donne lecture des conclusions du rapport de la Commission des finances.

Le Président la remercie et ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée ; le Président propose de passer au vote

« Acceptez-vous le projet du budget 2015 tel que présenté »

Le Budget 2015 est accepté à l'unanimité.

2. PREAVIS N°5/2014 SUR LA REFECTION DU CARREFOUR ET DE LA ROUTE DE ST.-LIVRES

Monsieur Gilles Sandoz, Municipal, donne lecture du préavis et présente le projet.

- Nature des travaux : Réfection de la chaussée de la Rte. de St.-Livres, y.c. l'encaissement
Réfection de la chaussée de la Rte. du Vignoble aux abords du carrefour

- Financement : Subvention de la part de l'armée (estimation)	CHF 8'000.00
Subvention de la part du canton pour RC en traversée	CHF 160'000.00
Solde par le ménage communal	<u>CHF 212'000.00</u>
Montant total du financement :	CHF 380'000.00

Le Président le remercie et ouvre la discussion.

- Monsieur Laurent Zurflüh demande s'il est possible de demander une participation financière pour la réfection de la route aux exploitants des carrières au vu du trafic de leurs camions sur ladite route et carrefour.
- Monsieur Gille Sandoz, Municipal, répond que la commune de Lavigny touche CHF 10'000.00 par année de la part des propriétaires des carrières pour l'utilisation du réseau routier communal. Leur participation financière date de 1994.
- Monsieur Rémy Wulliens n'a pas le projet en visuel mais il est prévu le déplacement du panneau de limitation de vitesse à 50 à l'heure pour refaire la partie de la chicane avec des zones grises. Il demande si ces travaux ont été pris en compte dans ce préavis municipal.
- Monsieur Gilles Sandoz, Municipal, répond que cela fait partie du préavis suivant.
- Monsieur Christian Brocard demande à quoi correspond le montant versé par l'armée.
- Monsieur Gilles Sandoz, Municipal, répond que l'armée finance les travaux de la partie supérieure de la route, soit un certain pourcentage suite à de savants calculs. Divers documents ont dû leur être remis (budget, devis,...)

La parole n'est plus demandée

3. PREAVIS N°6/2014 SUR L'AMENAGEMENT DU CARREFOUR ET DE LA ROUTE DE ST.-LIVRES

Monsieur Gilles Sandoz, Municipal, donne lecture du préavis et présente le projet.

- Nature des travaux : Déplacement de l'entrée de localité direction St.-Livres et création d'une porte d'entrée,
Création de deux chicanes sur la Rte. de St.-Livres,
Réaménagement du carrefour de St.-Livres avec un système monodirectionnel,
Modification des arrêts de bus sur la Rte. de St.-Livres et la Rte. du Vignoble,
Création d'un îlot franchissable et d'un trottoir côté Sud de la Rte. du Vignoble,
Renforcement de l'éclairage public.
- Service gaz : Traversée de la conduite qui se trouve côté Est de la Rte de St.-Livres dans le but de pouvoir alimenter le quartier de Vaudallaz.
- Service EP : Remplacement des conduites existantes sous la partie refaite (dont certaines sont en Eternit et dont la durée de vie est limitée)
- Coût des travaux : CHF 550'000.00
- Financement :

Subvention ECA pour la conduite d'EP :	CHF 14'000.00
Solde par un emprunt auprès d'une banque : de la place.	CHF 536'000.00
- Amortissement : Travaux liés aux services par un prélèvement sur leur fond de réserve respectifs, soit CHF 50'000.00 pour le gaz et CHF 150'000.00 pour l'eau,
Travaux liés à l'aménagement sur 30 ans ou selon les résultats annuels des comptes communaux

Le Président le remercie et ouvre la discussion.

- Madame Ingrid Ciampi souligne qu'elle apprécierait d'avoir le plan avec le préavis.
- Monsieur Laurent Zurflüh demande pourquoi faire deux préavis. Le montant du premier préavis concernant la réfection est moins élevé que le second préavis relatif à l'aménagement, alors que les travaux concernant la réfection sont plus lourds que ceux relatifs à l'aménagement.
- Monsieur Claude Philipona, Municipal, répond en se référant aux aspects techniques du projet. Les raisons qui conduisent à faire deux préavis sont en rapport avec le mode de financement, la partie entretien et la partie investissement. Les modes de financement sont différents au niveau de la comptabilité communale et dans l'intérêt de la commune il a été procédé de la sorte.
- Monsieur Christian Jan demande si l'entreprise qui exploite les transports publics de cette région a été consultée.
- Monsieur Gilles Sandoz, Municipal, répond que cela a été transmis au centre de la mobilité qui est sensée dispatcher/communiquer. Avec l'armée, la transmission n'a pas suivi. En conséquence, il ne peut répondre à la question avec précision.

- Monsieur Christian Brocard demande si la borne hydrante est incluse dans les conduites d'eau.
- Monsieur Gilles Sandoz, Municipal, répond qu'elle sera déplacée. Elle fait partie de l'EP.

La parole n'est plus demandée. Le Président avise, en accord avec la Municipalité, que les deux préavis étant intimement liés et qu'ils portent sur des travaux situés au même endroit qu'une seule Commission ad hoc sera nommée et composée exceptionnellement de sept personnes au lieu de cinq habituellement :

Président : Monsieur Willy Favre
 Membres : Mesdames Emmanuelle Giacommetti, Pascale Portenier et Chantal Huber
 Messieurs Jacques Bocherens, Jean-David Rossier et Stéphane Schmidt

Le Président demande à la Commission des finances et à la Commission ad hoc de rapporter pour la prochaine séance du Conseil, en février 2015. Il rend attentif qu'un rapport par préavis devra être déposé.

4. POSTULAT : ENTRE DEUX MONTS

Le Président rappelle qu'un "postulat" peut porter sur des compétences du Conseil ou de la Municipalité. La "motion" ne peut porter que sur des compétences du Conseil. Le "postulat", s'il est accepté, débouche sur une présentation d'un rapport par la Municipalité.

La procédure pour le traitement de ce "postulat" est la suivante :

- Monsieur Jan va présenter son postulat à la suite de quoi la Municipalité aura un droit de réponse.
- La discussion sera ensuite ouverte uniquement sur la prise en considération du "postulat" et non sur les questions de fond.
- Le Conseil a ensuite deux possibilités :
 - I. De voter immédiatement celui-ci et le transmettre à la Municipalité pour réponse
 - II. De nommer une Commission afin d'étudier la recevabilité de ce "postulat" et rendre rapport au prochain Conseil.

Monsieur Christian Jan donne lecture du postulat.

Le Président le remercie et passe la parole à la Municipalité.

Monsieur Bernard Rochat, Syndic, exprime au nom de la Municipalité sa surprise. En effet, c'est la première fois qu'un postulat émane du Conseil depuis qu'il est Syndic.

Il informe que le dossier avance quand même, certaines choses se concrétisent :

- Le droit de superficie a été signé le 2 décembre 2014, selon le PPA et son règlement.
- La convention de gestion de la déchetterie et le contrat de prestations ont été signés le 3 décembre 2014.

- Egalement le 3 décembre 2014, la Municipalité a reçu les propriétaires de l'installation "Holdigaz".

Sur la demande de la Municipalité, la holding qui "chapeaute" Ecorecyclage est venue pour faire le point et le bilan de ce qui s'est passé antérieurement, présentement et dans le futur.

Les personnes présentes étaient Messieurs Philippe Petitpierre, Président et Administrateur-délégué de Holdigaz SA, Pascal Favre, Administrateur-délégué de Cosvegaz SA (groupe Holdigaz SA) Luc Germanier, Directeur de Ecorecyclage SA (groupe Holdigaz SA) ainsi que deux représentants de la Direction Générale de l'environnement, dont Monsieur Etienne Ruegg.

Suite à cette entrevue, un rapport a été fait. En place de distribuer celui-ci, la proposition est d'inviter les personnes mentionnées ci-dessus à faire au Conseil la même présentation que celle faite à la Municipalité. Ceci afin d'expliquer ce qui se passe sur le site, ce qui doit être fait, l'instant présent et le futur de cette installation.

- Madame Ingrid Ciampi estime, suite à ce que vient de dire le Syndic, que le postulat arrive à point nommé et qu'il est à remettre à la Municipalité pour pouvoir discuter avec Ecorecyclage SA
- Monsieur Laurent Bourgeois appuie la proposition de Madame Ciampi.
- Monsieur Christian Brocard demande si la remise du postulat apporte une aide à la Municipalité.
- Le Syndic répond que ce postulat aide la Municipalité dans les discussions car il est appuyé par le Conseil. Mais il ne faut pas confondre la déchetterie et l'usine de méthanisation. Ce sont deux choses différentes. Concernant la déchetterie il existe un DDP.

La parole n'est plus demandée. Le Président propose de passer au vote pour la prise en considération du postulat et sa transmission à la Municipalité.

"Acceptez-vous le postulat de Monsieur Christian Jan, intitulé "Entre deux Monts"

Résultat du vote : 24 OUI 0 NON 2 ABSTENTIONS

Le postulat "Entre deux Monts" est accepté.

D'avance, il remercie la Municipalité de bien vouloir rendre son rapport pour la séance du 6 mai 2015 au plus tard.

5. ELECTION D'UN SCRUTATEUR

Monsieur Johann Girard propose Monsieur Dalmacio VIDAL CALVO comme scrutateur.

Il n'y a pas d'autres propositions.

Le Président propose de passer au vote et demande au scrutateur et scrutateur suppléant de comptabiliser les voix.

Monsieur Dalmacio VIDAL CALVO est élu scrutateur à l'unanimité.

6. RENSEIGNEMENTS DE LA MUNICIPALITE.

- Monsieur Gilles Sandoz, Municipal, présente le projet pour renaturer le ruisseau de La Chaumière et création d'un bassin amortisseur ; projet actuellement mis à l'enquête.
Egalement en cours la mise à l'enquête du bâtiment dit "La Chaumière"

Il informe également qu'un préavis est en préparation concernant le haut de la Vieille Route de l'Etraz et le Chemin des Caronies. Il sera présenté au Conseil courant 2015. Actuellement en étude auprès du Canton.

- Monsieur Christian Grin, Municipal, présente les activités 2015 :
 - A la demande de la Commission des finances, Agenda21 sera présenté au Conseil à la prochaine séance.
 - Concernant les loisirs : la "journée coup de balai" est fixée au 9 mai 2015 en collaboration avec le Marché aux fleurs et le Marché du printemps.
 - 2015 voit également les trente ans de la Maison de commune. En projet pour cette date anniversaire, une exposition avec photos.
 - En octobre, sortie des Aînés du village qui a lieu tous les deux ans.

Concernant la Commission des loisirs, celle-ci a besoin d'aide. Suite au départ de deux personnes (déménagement) les personnes voulant s'investir pour l'organisation de un ou plusieurs événements sont les bienvenues.

Pour ce qui concerne les transports, une enquête est prévue courant printemps 2015 afin de connaître les besoins et si ceux-ci sont couverts, quelles sont les attentes de la population.

Enfin, concernant le poste "Police", à part quelques parcages inélégants et toujours fait par les mêmes personnes suite aux plaintes qui en découlent, la situation est plutôt bonne.

Et pour terminer, ce samedi le Père Noël sera présent au village.

- Le Syndic s'adresse au Conseil et émet le souhait que celui-ci s'implique un peu plus dans les activités du village (loisirs, organisations manifestations,...). Pas toujours la Municipalité et/ou les bénévoles.

Il informe que les mises à l'enquête sont à disposition au bureau de la Municipalité. Il est possible de voir aussi les PPA qui avaient été acceptés en son temps. Ceci permet de voir et connaître l'évolution, l'activité de la Commune et se rendre compte du travail de la Municipalité. Suite à la présentation de Gilles, les travaux liés à la clinique "La Chaumière" vont permettre l'amélioration du quartier tel que l'éclairage. En effet, depuis 1990 l'éclairage public fait quelque peu défaut. Ensuite, d'autres quartiers seront améliorés, c'est ainsi que se fait un village. Et les routes... les investissements ont été freinés pendant deux législatures mais aujourd'hui il faut planifier les travaux avant que ce soit catastrophique.

Il adresse ses meilleurs vœux pour les fêtes et un joyeux Noël aux Conseillers, à ses collègues municipaux et remercie tout un chacun pour le travail accompli. Ce fut une bonne année.

7. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES.

Le Président rappelle les dates des séances du Conseil pour 2015 :

- 18 février
- 06 mai
- 24 juin
- 23 septembre
- 28 octobre
- 09 décembre

Lieu : Maison de Commune

Heure : 20H15 à l'exception de la dernière séance de l'année fixée à 18H00

- Monsieur Laurent Bourgeois a vu les plans de la clinique "La Chaumière" est a été interpellé par le toit plat. Il demande si on verra un toit style usine avec de grands panneaux solaires moches ou tout ceci sera caché par une magnifique végétation.
- Monsieur Bernard Rochat, Syndic, répond qu'il s'agit d'un bâtiment végétalisé donc la toiture plate sera végétalisée. L'inclinaison des panneaux solaires ne donnent pas sur l'axe du village donc l'impact sera faible. Concernant la végétation alentours, il ne faut pas s'attendre à voir des arbres immenses. On peut demander aux architectes de préparer quelque chose à vous présenter. Cela ne sera pas comme le projet "Perceval" où le visuel du bâtiment était une masse.
- Monsieur Rémy Châtelain demande où en est l'étude de faisabilité du PPA RC30 Nord.
- Monsieur Bernard Rochat, Syndic, répond que tous les propriétaires ont été contactés avec retour de réponse de ceux-ci. Il faut traiter avec les propriétaires qui ne sont pas d'accord avec ce qui a été proposé à l'heure actuelle. Les propriétaires doivent trouver un arrangement entre eux.
La Commune continue l'avancement des travaux sur les propriétés dont les propriétaires ont donné leur accord.
- Madame Chantal Huber demande quel est l'avancement du PGA Prés-sur-Ville
- Monsieur Claude Philipona, Municipal, répond que le PGA avance toujours au rythme des instances supérieures. La dernière correspondance date de fin juillet 2014 suite à une séance en début d'année ; réponse promise dans le délai d'une semaine reçue six mois plus tard. En cours d'année, il y a eu un nouveau chef de l'aménagement du territoire. La semaine dernière nous avons rencontré l'urbaniste en charge du dossier et un rendez-vous est fixé, spécifiquement lié au PGA, pour le 16 décembre 2014.
-

La parole n'est plus demandée.

8. JETONS DE PRESENCES.

Le Président remercie l'Assemblée pour le travail accompli durant cette année. Il souhaite à tous les Membres et leur famille de très belles fêtes de fin d'année et un bon repos car l'année prochaine promet d'être plus animée. Il remercie également Madame Catherine Sandoz pour les petites douceurs qui font toujours plaisir en cette période.

Il demande au Boursier de bien vouloir distribuer les indemnités de l'année 2014 à chacun.

Le Président clôt la séance à 19H04

Le Président
Pierre-Yves Rochat

La secrétaire
Loredana Simone